



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 22 JANVIER 1766.

De ROME le 4 Janvier.

Le Chevalier de *St. George* est mort la nuit du Mercredi à Jeudi dernier à l'âge de 77 ans, 6 mois & 1 jour, & l'on a suspendu ici à cette occasion les Spectacles jusqu'à Mercredi prochain, tems auquel ses obseques seront finies. En attendant il a été embaumé & exposé publiquement dans une Sale de son Palais, dans laquelle on célèbre continuellement des Messes.

De CADIX le 10 Decembre.

Ces jours derniers, il est arrivé ici de *Barcelone* trois Barques *Catalanes*

chargées de bombes, de grenades & de boulets de différens calibres. Aujourd'hui, il est entré dans ce Port une Frégate de guerre *Hollandoise* venant de l'Ouest avec plusieurs Bâtimens marchands de la même Nation.

Les Vaisseaux de guerre Espagnols *la Galice*, commandé par le sieur *Arigoni*, & *la Princesse*, par le sieur de *Spinola*, appareillerent de cette Baye le 4 de ce mois. Le premier va en croisiere sur les Caps, & le second transporte à *Naples* & à *Paterne* cinq cents mille piastres dont une partie doit être employée au payement des bleds que la *Sicile* a fournis à l'*Espagne*.

Deux Navires *Espagnols*, le nouveau *Constant* & *l'Aigle*, ont mis à la voile le

le 7 avec un chargement de diverses marchandises qu'ils transportent, l'un à la *Vera-Cruz* & l'autre à la *Havane*. Le même jour, la Frégate de guerre *Françoise l'infidèle*, commandée par le sieur d'Orves, partit pour aller en croisière: on croit qu'elle se rendra à *Madere*.

On mande de *Gibraltar* que les deux Corsaires *Algeriens* qui y avoient relâché, en sont sortis pour croiser dans la Méditerranée, où il en est rentré deux autres qui croisoient dans l'Océan.

De VERSAILLES le 4 Janvier.

Les Menins de feu Monseigneur le Dauphin ont été présentés au Roi le 3 de ce mois, & Sa Majesté leur a accordé les entrées de la Chambre.

On a célébré, le 2, dans l'Eglise des Peres Récollets un Service pour feu Monseigneur le Dauphin. Le Pere *Miet*, Provincial, y a officié.

Suite des nouvelles de PARIS du 6. Janvier.

Le Roi a écrit à l'Archevêque de cette ville la Lettre suivante:

MON COUSIN, la mort de mon fils le Dauphin me cause une douleur d'autant plus juste qu'il joignoit à une solide piété les qualités & toutes les vertus dignes de sa naissance; elles avoient paru en lui pendant le cours de sa vie, & elles lui avoient acquis toute ma tendresse & toute mon estime; elles ont encore été plus particulièrement reconnues dans la longue maladie à laquelle il a succombé. Ce Prince a montré, jusqu'à ses derniers momens, sa soumission aux décrets de la Providence & sa confiance en sa bonté. Cette perte, qui penetre mon cœur de la plus vive affliction, & que tout mon Peuple partage, ne me permet pas de différer d'unir mes Prières aux siennes pour demander à Dieu le repos de l'ame de ce cher fils & la consolation dont j'ai besoin dans une circonstance aussi douloureuse. Ainsi

je vous fais cette Lettre pour vous dire qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçue vous fassiez faire des Prières publiques dans l'étendue de votre Diocèse, & que vous ayez à inviter à celles qui seront faites dans votre Eglise, les Corps qui ont coutume d'assister à ces tristes cérémonies, en m'assurant que vous me donnerez en cette occasion des marques de votre piété ordinaire. Je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à *Versailles* le 24 Décembre 1765.

Conformément aux ordres du Roi, l'Archevêque a fait publier un Mandement, par lequel il ordonne dans toutes les Eglises de son Diocèse des Prières publiques pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin, & indique, pour le même objet, un Service solennel qui sera célébré, le 8 de ce mois dans l'Eglise Métropolitaine de cette Capitale.

L'Université tint, le 20 du mois dernier, une assemblée dans laquelle elle proposa pour le Prix d'Eloquence Latine, fondé par le sieur *Coignard* & qui sera distribué en 1766, le Sujet suivant: *Magistrorum in suis informandis Discipulis præcipuam banc esse curam d. bere, ut eorum mentibus religionem erga Deum, amorem in Patriam, traditis disciplinis infundant.*

De LONDRES, le 3 Janvier.

Le 26 du mois dernier le Roi tint un Chapitre, de l'Ordre de la *Jarrettière*, dans lequel Sa Majesté disposa des trois Colliers vacans en faveur du Prince de *Galles*, du Prince de *Brunswick* & du Comte d'*Albermarle*.

Le Lord Lieutenant d'Irlande a fait publier la relation d'un meurtre affreux commis depuis peu à bord du Vaisseau le *Sandwich* par *G. Gidley* & *R. St. Quentin* tous deux Anglois par *Mackenzie* Irlandois & par *A. Zeckermann* mariniers.

Ce Vaisseau parti de *Londres* vers

le mois de Juillet avoit chargé aux Isles de *Canaries* du Vin, d'autres marchandises & une quantité d'Ecus d'Espagne outre plusieurs lingots d'or, quelque Or en poudre & différentes pierreries, le tout estimé 100 mille livres Sterling. Il étoit commandé par le Capitaine *Jon Cockeran*, & avoit à bord *C. Pinchent*, Pilote *P. Mackenzie*, Sous-Pilote, *G. Gidley*, *R. St. Quentin*, *A. Zeckermann* & *J. Pinchent*, Matelots. *A. Gallispey* mouffe & 4 passagers favoir un Capitaine nommé *Glass*, sa femme, sa fille & un jeune Domestique.

Le 30 Novembre vers les 11 heures du soir le Capitaine *Cockeran* s'étant rendu sur le tillac, fut saisi & tenu étroitement par *Mackenzie*, tandis que *Gidley* l'assomma à coups de barres de fer, après quoi il fut jetté à la mer. Les cris du mourant & le bruit qui se faisoit, eyeillerent les deux *Pinchent* & le Capitaine *Glass*; les premiers furent d'abord attaqués assommés & jettés à la mer, surquoi le Sieur *Glass* retourna à sa chambre pour y prendre son épée. *Mackenzie* l'attendit à la sortie & profitant de l'obscurité, il le saisit par derrière & le tint jusqu'à ce que ses complices lui arrachassent des mains son épée dont ils lui donnerent plusieurs coups, après quoi ils le jetterent aussi à la mer.

Au bruit qui se faisoit, la Dame *Glass* & sa Fille accoururent sur le tillac: Ces assassins les saisirent; elles implorèrent en vain leur pitié & elles furent jettées à la mer au moment qu'elles se tenoient étroitement embrassées, Tout ce qui étoit sur le Vaisseau, ayant ainsi été assassiné à l'exception du Mouffe & du jeune domestique, ces misérables revirerent de bord pour faire route du Canal de la Grande-Bretagne, où ils étoient, vers l'Irlande. Le 3 Decembre ils arriverent à environ dix lieues du Port de *Watterford* & de *Ross*, & là après avoir embarqué sur la chaloupe tout

ce qu'il y avoit d'or & de précieux, ils s'y mirent aux-mêmes, & laisserent sur le Vaisseau, dont ils ouvriront les bas bords, les deux jeunes gens, dont on vient de parler. L'un d'eux se jetta à la mer & gagna bientôt à la nage la chaloupe: mais comme il vouloit l'atteindre, il fut assommé par ces scélérats; peu de tems après le Vaisseau coula à fond, & la seule personne qui y restoit, se noya bientôt. La chaloupe étant ensuite arrivée de nuit à l'embouchure du port, ils la conduisirent à force de rames à environ une lieue dans la rivière, & ayant mis pied à terre dans le Comté de *Wexford*, ils enterrent du côté de *Broombil* 250 paquets d'or & d'argent monnoyé, emportant avec eux tout ce dont ils purent se charger. Ils arriverent enfin à un lieu nommé *Fisherstown* à 4 mille de *Ross*, où ils entrèrent le 4 Decembre & changerent en or 1200 Ecus: ils y acheterent ensuite 3 paires de pistolets louerent des chevaux & se firent conduire par 2 Guides à *Dublin*, où ils furent rendus le 6. Comme ils avoient cependant dépensé beaucoup d'argent à *Ross* & qu'on y apprit peu de tems après leur départ qu'un Vaisseau richement chargé avoit été jetté sur la côte de *Watterford*, sans qu'il s'y trouva personne, on soupçonna qu'il étoit très possible qu'il eut été détruit & pillé par ces misérables. On envoya donc des Express à *Dublin*, où se trouvoit le premier Magistrat de *Ross* & le 8 la nuit on y arrêta *P. Saintquentin* & *A. Zeckerman*, qui examinés séparément avouerent leur crime. On apprit aussi d'eux que *Gidley* & *Mackenzie* avoient vendu à un Orfevre de l'or & de l'argent pour la valeur de 300 livres Sterling, qu'ils devoient toucher le lendemain. En effet on y arrêta le soir *Mackenzie*, qui depôsa que *Gidley* avoit pris la route de *Corke*, d'où il devoit s'embarquer pour l'Angleterre, sur quoi on envoya à sa poursuite

des hommes qui le trouverent en route, & se saisirent aussi de lui.

On ne doute pas que ces Scélerats ne soient punis conformément à l'atrocité de leur crime.

Des lettres arrivées de *Constantinople* portent qu'on y avoit eu des avis de *Bassora*, que le Nabab avoit remporté dans le *Bengale* des avantages considérables sur les *Anglois*, qu'il avoit même obligé de se retirer à *Calicut*, où il les tenoit bloqués : cependant ces nouvelles ne paroissent rien moins que sûres & le Vaisseau de la Compagnie des *Indes la Bretagne* vient de partir d'ici ayant entre autres à bord une couronne enrichie de perles & de pierres précieuses que cette Compagnie envoie au nouveau Nabab.

Suivant les mêmes avis de *Constantinople* deux Vaisseaux *Anglois* dont la cargaison est estimée 150 mille Ecus, doivent avoir été pillés par quelques renegats dans le *Detroit de Bassora*.

De *HAMBOURG* le 7 *Janvier*.

Suivant les lettres de *Stockholm* le Roi de *Suede* a rendu le Règlement suivant au sujet des impôts de Douane que payeront dorénavant les Ministres étrangers.

„ Le Roi étant informé qu'on a de tems à autre donné différentes interprétations au Règlement publié par *Charles XI.* en 1671, au sujet des droits de Douane payables pour les effets des Ministres Etrangers, Sa Majesté a jugé à propos, pour prévenir toute difficulté à cet égard, de renouveler & d'expliquer ce Règlement dans la forme qui suit. „

„ 1. Les Ministres Etrangers, de quelque caractère qu'ils puissent être, ne payeront rien à la Douane, lors de leur arrivée, pour les effets, meubles, argenterie & équipages de leur première entrée, qui leur appartiennent ou aux personnes de leur suite.

Ces Ministres jouiront de la même franchise pour tout ce qu'ils feront venir du dehors dans les six premiers mois après leur arrivée (les mois d'hiver non compris, la navigation étant communément fermée en *Décembre*, *Janvier*, *Février* & *Mars*), mais tout ce qu'ils feront entrer dans le Royaume, après cette époque, sera soumis aux droits ordinaires de la Douane.

„ 2. Les Ministres Etrangers, en arrivant dans le Royaume, ne pourront être retardés dans leur passage ou aux portes des Villes par la visite ordinaire des Commis de Douane, & les coffres qui sont à leur suite, ne seront ouverts & visités que dans leurs Hôtels, en présence de quelqu'un des principaux Commis ; mais tout ce qui entrera, pour leur compte, après les six premiers mois de leur arrivée, soit par terre ou par mer, sera débarqué au Port de la grande Douane pour y être ouvert & visité, ce qui doit se faire avec toute la célérité & l'honnêteté possibles „

„ 3. Les Ministres Etrangers auront à la Douane l'expédition la plus prompte dans la visite des choses qu'ils feront venir pendant leur séjour à *Stockholm*, & pour obvier à tous les inconvénients qui naissent de l'abus qu'on pourroit faire de leur nom à la Douane, inconvénient qui a déjà donné occasion à différentes recherches pénibles & désagréables, Sa Majesté entend que les Ministres Etrangers seront obligés de communiquer au College Royal de Commerce, auquel la Douane est soumise, une liste de tout ce qu'ils voudront faire entrer, & qu'ils présenteront aussi le connoissement du Capitaine sur le Vaisseau duquel les effets déclarés se trouveront chargés, lesquels effets, aussi-tôt après leur débarquement, seront rapportés & délivrés dès qu'on aura satisfait aux conditions ci dessus énoncées & acquitté les droits de la Douane. „

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 22. JANVIER 1766.

De MADRID, le 23 Decembre.

On devoit donner le 13 un combat de Taureaux, mais la Princesse des *Asturies* ayant eu un leger accès de Fievre, cette Fête a été envoyée à un autre tems: cependant les Ambassadeurs & plusieurs grands du Royaume en ont donné ces jours passés des particulieres; celle de l'Ambassadeur de *Naples* a commencé dans une superbe Sale par un Opera comique *Espagnol*, après lequel on servit dans différentes Sales une très grande quantité de tables, où regnoit également la profusion, la delicatesse & l'ordre; Tandis qu'on soupoit, la Sale du Spectacle fut changée tout à coup en une Sale de Bal éclairée par une quantité innombrable de bougies: ce Bal fut paré, & les Dames y parurent avec la plus grande magnificence.

L'Ambassadeur de *France* en a de son côté donné une dans le même goût, & qui n'a cédé en rien à celle de l'Ambassadeur de *Naples*; la pièce que son Excellence a fait représenter, étoit *Tancrède* traduite en vers *Espagnols*: elle a été suivie des *Troqueurs* opera comique traduit de même, & enfin d'une cantate pastorale, après laquelle 500 convives furent servis magnifiquement à différentes tables.

Le Duc de *Medina-Cali* s'est de même extrêmement distingué dans celle qu'il a donnée hier: il a fait représenter un Drame *Italien*, pour lequel il avoit fait venir d'*Italie* des Chanteurs & des Chanteuses & il avoit de même fait venir de *Bordeaux* & de *Paris* des Danseurs & des Danseuses pour les Balets qui accompagnoient ce spectacle.

De Florence le 7 Janvier.

Le jour de l'an au matin il y eut baise-main à la Cour. Vers les 11 heures Mgr. l'Archiduc Grand Duc & son Auguste Epouse se rendirent de la maniere suivante à la Metropole de cette ville.

Un archer à cheval précédoit à quelque distance le carosse à 6 chevaux dans lequel étoient quatre Chambellans. Ce carosse étoit suivi d'un second attelé de même & occupé par M. M. les Conseillers. Un second Archer à cheval marchoit ensuite & après lui les Haiduques, Courcours & valets de pied de la Cour qui précédoient le carosse à 6 chevaux dans lequel étoient L. L. A. A. R. R. suivies d'un Ecuyer & de leurs pages à cheval. La garde noble marchoit ensuite l'épée à la main, suivie de deux autres carosses à 6 chevaux dans lesquels étoient les Dames de la Cour & la marche étoit fermée par un detachment de grenadiers. L. L. A. A. R. R. revinrent de la Metropole dans le même ordre qu'Elles s'y étoient rendus; Elles dînerent en public, & il y eut pendant le repas une superbe musique de voix & d'instruments. A 5 heures il y eut cercle chez S. A. R.

Ma-

Madame l'Archiduchesse Grande Duchesse & ensuite appartement. La Cour porta ce jour là des Diamants.

Les Des. *Caducci* & Comtesses *Acciajuoli* furent le même jour nommées Dames de Cour, & les Comtes *Alb. rgotti*, Chevalier de *Malthe*, & *Marsini*, Chambellans.

Nos Augustes Souverains jouissent d'ailleurs d'une parfaite santé.

D'ALTONA le 12 Janvier.

Les Lettres de *Coppenhague* du 7 de ce mois portent que la santé du Roi étoit toujours dans un état fort critique.

De VIENNE le 22 Janvier.

Dimanche dernier 19 de ce mois vers les 10 heures du soir il s'éleva un violent incendie dans un des Fauxbourgs de cette Ville, nommé le Fauxbourg de la *Vienne*: il commença par la maison d'un Tanneur, qui dans un instant pour ainsi dire, fut en flammes ainsi que ses différens magazins & se communiqua bientôt à un vaste moulin, dont une grande partie fut de même bientôt en feu. On parvint cependant à force de travail & de bonnes dispositions à arrêter le progrès de l'incendie & à sauver les autres Bâtimens voisins, dont il fallut néanmoins abbatre en partie les toits pour empêcher la communication du feu.

Au moment que S. M. l'Empereur fut instruit de cet événement, il se rendit lui même sur les lieux & y resta jusqu'à 2 heures après minuit donnant ses ordres avec une présence d'esprit admirable, se portant par tout & animant les travailleurs par sa présence. Il n'est heureusement péri personne dans cet incendie.

* * * * *

Il est dit dans le supplément de la *Gazette de Leide* du 31 Decembre dernier, Article de *Vienne* ce qui suit: „

Depuis quelques jours on a affiché deux Patentes, dont l'une contenant 16 Articles, concerne les Biens Feodaux, & l'autre les Artisans & Trafiquans. Comme l'on a observé que l'envie de s'enrichir porte bien des Gens à faire plusieurs entreprises de différente nature à la fois & à s'endetter & se ruiner en se chargeant au delà de leurs forces, il est defendu à l'avenir à tout Artisan & Trafiquant de sortir de sa Sphère, ce qui les mettra à même de donner tous leurs soins à leurs affaires & de s'y appliquer avec succès. On s'est trompé, lorsqu'on a dit que Mr. de *Riesch* Banquier en cette ville avoit pris à ferme la Comedie *Allemande*, ainsi l'on croit devoir desabuser le Public à ce Sujet.

La fin de cet Article est conforme à la vérité: mais le *Gazetier de Leide* a été aussi mal informé à l'égard de ce qui précède, qu'il a voit été mal instruit en premier lieu: Les deux Patentes prétendues affichées, dont il parle, sont faussement supposées: l'Industrie loin d'être gênée, est généralement protégée par notre Souveraine, & il y a des loix qui ont sagement pourvu à la charge de ceux qui se surchargent mal à propos de Dettes. „